

évidemment tournés à leur préjudice, s'engouffraient alors sous une voûte basse, sombre, à l'accès défendu par une épaisse grille de fer, et qui conduisait aux prisons souterraines du vieux Châtelet.

Le comte les suivit un moment du regard, puis, en les voyant disparaître, il haussa les épaules, et un sifflement railleur glissa entre ses lèvres.

—Et celui-ci que vous semblez réserver pour la bonne bouche, puisqu'on le garde le dernier, est-ce aussi un complice du terrible capitaine ? reprit-il en levant le doigt dans la direction du quatrième personnage dont venait de se rapprocher le lieutenant civil.

—Je le crois également, répondit le prévôt, mais je ne saurais rien préciser à son égard.

—De quoi l'accuse-t-on, alors ?

—D'avoir soupé ce soir avec La Chesnaye.

—Bah ! ce gaillard là a soupé ce soir avec votre illustre bandit ?

—Oui.

—Où cela ?

—A la foire Saint Germain.

—Et on l'a arrêté, lui, sans arrêter le capitaine ?

—La Chesnaye s'était échappé avant l'arrivée du lieutenant civil.

—Eh bien, mais, si celui-ci a soupé avec La Chesnaye, il doit être de ses amis, et par conséquent il peut vous renseigner précieusement...

(A CONTINUER.)

Commencé le 15 Septembre, 1887 — (No 40±).

Toute personne qui s'abonne à ce journal reçoit gratuitement, outre la prime mentionnée à la dernière colonne, le commencement de ce feuilleton.

VARIÉTÉS

—Comment appelez-vous les personnes qui soignent les blessés sans y être obligés ?

—Je les appelle des « libres penseurs » (libres panseurs).

..*

Les galanteries de Boireau.

Trouvant Madame X... en costume de matin :

—Ah ! madame, lui dit-il, vous êtes comme les pommes de terre, délicieuses en robe de chambre !

..*

Une demoiselle passait un examen. Ses juges voulurent l'interroger sur la musique, son côté faible, ou plutôt son côté nul.

—Qu'est-ce que la musique ?

—La musique, répond avec aplomb la jeune étudiante, est un art d'agrément. Or, comme nous ne sommes pas ici pour nous amuser, passons, s'il vous plaît à un autre sujet.

Les examinateurs rirent ; ils étaient désarmés, et la demoiselle fut reçue.

A VENDRE A BON MARCHÉ — HISTOIRE DES CANADIENS-FRANÇAIS, par Benjamin Sulte, complète et en parfait ordre. S'adresser ici.

NOS PRIMES

COLLECTIONS DU « FEUILLETON ILLUSTRÉ »

Les avantages que nous offrons maintenant aux personnes qui aiment à lire ne peuvent être surpassés, disons plus : n'ont et ne seront jamais égalés. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la liste suivante pour se convaincre qu'il est impossible de se procurer autant de littérature choisie et variée pour une somme aussi minime que le prix de l'abonnement.

Toute personne s'abonnant au FEUILLETON ILLUSTRÉ ou qui renouvelle son abonnement à échéance pour une année, reçoit gratuitement (à son choix) les feuilletons suivants complets de l'une des séries ci-dessous :

PREMIÈRE SÉRIE — Le Roi des Voleurs ; Le Trésor de Strongsey ; Les Héritiers du Poignard ; Le Secret de l'Intendant ; Le Duo de Kandos, Les Deux Duchesses, Les Forçats de l'Amoar ; L'Homme des Grèves ; Le Crime d'un autre ; L'Amour à l'Épée ; Un Noviciat ; historiettes, variétés, etc., etc.

DEUXIÈME SÉRIE — Les Aventures du Capitaine Vatan ; La Dame de Pique ; La Fille de Marguerite ; L'Homme des Grèves ; L'Amour à l'Épée ; Le Crime d'un Autre ; Un Noviciat ; historiettes, etc., etc.

Aucun des feuilletons ci-dessous (complet et au choix) sera envoyé franco, sur réception de 50 cents :

Le Capitaine Vatan — Une Vengeance de Peau-Rouge — La Fille de Marguerite — Le Roi des Voleurs — Les Héritiers du Poignard — Le Secret de l'Intendant — Le Duo de Kandos et Les Deux Duchesses — Les Dramas de l'Argent.

Les prix que coûtent actuellement ces feuilletons en librairie, varient entre \$2.00 et \$5.40 chacun.

Toute personne qui nous fera parvenir l'abonnement de quatre nouveaux souscripteurs, pour un an ou plus, ou qui s'abonnera pour trois ans recevra gratuitement tous les feuilletons ci-dessus énumérés et les suivants :

Exili l'Empoisonneur — Une Vengeance de Peau-Rouge ; — La Demoiselle du Cinquième — Le Testament Sanglant.

Les histoires ci-haut mentionnées, réunies ensemble, ont coûté et coûteraient encore plus de \$25 dans les librairies.

Nous n'envoyons aucune prime ni le commencement d'aucun feuilleton avant d'avoir reçu le montant de l'abonnement.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Les conditions d'abonnement à notre journal sont comme suit : Un an, \$1.00 ; six mois, 50 cts, payable d'avance. On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois. Pour la ville de Montréal (livré à domicile), 50 cts en plus par année.

Tout semestre commencé est payable et entier.

Aux agents, 16 cts la douzaine et 20 p. c. de commission sur les abonnements, le tout payable à la fin du mois.

Nous ne serons responsables d'aucune lettre contenant des valeurs qui nous serait adressée sans être enregistrée.

MORNEAU & CIE., EDITEURS,
Boîte 1986 475 Rue Craig, Montréal.